

GT FORMATION DU 18 AVRIL

NOUVELLES HYBRIDES OU BRADMOITOUT ?



Ce groupe de travail était co-présidé par la cheffe du bureau Recrutement, Formation et Développement et le directeur de l'École Nationale des Finances Publiques (ENFiP).

En réponse à notre surprise quant à l'absence du tutorat/mentorat à l'ordre du jour, le directeur de l'ENFiP a répondu que **le dialogue social n'est pas d'avoir dix fiches à étudier mais de travailler à partir des fiches mises à disposition**. Il y a un 2^{ème} semestre 2024 et il n'a pas la prétention d'assurer tous les thèmes.

F.O.-DGFIP souligne que cette fiche existe et qu'elle devait faire l'objet d'une étude lors d'un GT en 2022 mais reportée à un autre GT. **Deux ans plus tard, on peut s'interroger sur le manque d'intérêt de la DG porté à la reconnaissance du tutorat.**

Il ne s'étonne pas d'entendre des critiques de fond depuis la mise en place de la **formation initiale rénovée**. Il rappelle qu'elle avait pour **principe d'orienter la Formation Initiale (FI) vers l'exercice du 1^{er} métier**. Des Groupes de Travail internes sont lancés afin de d'identifier les problématiques liées aux contenus.

Il ajoute que le **parcours complémentaire obligatoire est une réponse extrêmement judicieuse** à condition qu'il soit déployé par les directions locales.

Au sujet des rumeurs d'un élargissement de la scolarité 4+1, il affirme n'avoir pas l'ambition de faire du 3+2. Il précise que **le 4+1 n'est pas une toquade de l'administration, ni un enjeu budgétaire** mais permet d'accueillir plus de stagiaires au sein des établissements.

F.O.-DGFIP a également interpellé la DG sur l'**ouverture de salles supplémentaires sur le site de la Parlette à Clermont Ferrand** afin de recevoir 90 stagiaires de la promotion inspecteurs 2024-2025, sans aucune

concertation avec les organisation syndicales nationales. **F.O.-DGFIP** a rappelé que la force d'une scolarité est le collectif de travail et qu'**isoler 90 stagiaires à plus de 3 kms de l'établissement n'est pas la solution**.

Le directeur de l'ENFiP répond qu'il envisage de **basculer les salles de l'ACIF de Clermont installées au sein de l'ENFiP sur la Parlette** libérant ainsi des locaux.

F.O.-DGFIP a évoqué l'égalité professionnelle femme/homme et notamment la **situation des femmes enceintes qui ne peuvent achever leur formation initiale** et doivent la recommencer intégralement. **F.O.-DGFIP** s'appuie sur le **Conseil supérieur de la fonction publique de l'État** qui, en date du 3 octobre 2023, **préconise une meilleure prise en compte de la situation des femmes enceintes en école de service public** et plus largement, dans tous les établissements ayant pour mission d'assurer la formation initiale de fonctionnaires stagiaires.

La cheffe du bureau Recrutement, Formation et Développement des Compétences répond que **ce sujet est actuellement entre les mains de la DGAFP** et qu'à réception de la décision officielle, sa mise en place sera immédiate.

La problématique des difficultés pour trouver des **logements pour les agents C** devant rejoindre la formation sur Noisiel et Noisy le Grand a également été de nouveau soulevée après [l'interpellation de la Direction générale](#) par **F.O.-DGFIP**.

L'administration nous informe qu'à l'occasion des **Jeux Olympiques, deux conventions avec des bailleurs** ont été **remises en cause**.

Concernant Noisy le Grand, il y a **2 sites dont les conventions restent valables jusqu'au 12 juillet**. Exception-

nellement, les agents rejoindront fin juillet leurs lieux d'affectation, hormis les « parisiens » qui seront placés en télétravail la dernière semaine de juillet et la 1^{ère} d'août. Bref aucune réponse concrète n'est réellement apportée.

F.O.-DGFIP a saisi le sous-directeur en charge des Effectifs, parcours et compétences et le directeur de l'ENFIP (cf tract).

F.O.-DGFIP intervient sur le **télescopage du mouvement de mutations inspecteurs et du stage probatoire** qui est **intenable pour les services RH locaux** et les stagiaires qui n'hésitent pas à contacter les organisations syndicales afin de savoir si nous possédons des informations. Le stage probatoire des inspecteurs débute le 13 mai prochain et la note n'est toujours pas parue à la date du GT.

L'**avancée de la date de rentrée des contrôleurs stagiaires au 1^{er} septembre** est évoquée. Le directeur de l'ENFIP répond qu'il n'a **pas de posture** en soi **sur ce sujet**.

Le directeur de l'ENFIP souhaite rappeler que la **formation des inspecteurs promus par examen professionnel ou liste d'aptitude (LEP/LA) n'est pas optionnelle** et que le parcours « changement de métier » délocalisé sur les CIF et ACIF sera l'occasion de voir si les directions sont moins frileuses quant à la participation de ces derniers.

BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2022

Le directeur de l'ENFIP évoque d'emblée le fait que celui-ci soit encore **empreint** de ce qui a marqué la **période COVID**. Il est conscient que ce bilan est un peu daté mais constate que les **chiffres** sont en **nette amélioration** avec une tendance très satisfaisante.

F.O.-DGFIP a regretté la **présentation** du bilan de la formation professionnelle 2022 de manière aussi **tardive** et s'est inquiété de la méthodologie utilisée pour le bilan à venir avec le nouveau logiciel SEM@FOR.

F.O.-DGFIP a également insisté sur le fait qu'en matière de **E-formations**, seule la **moitié des apprenants inscrits valident leur formation** et **rappelle son opposition** à celles-ci lorsqu'elles se font au détriment de la formation présentielle.

Tout ceci est à mettre en corrélation avec le **projet ARIANE** (hybridation en formation initiale entre présentiel et distanciel) dans le cadre duquel est également prévue une **mise à disposition d'outils similaires pour la Formation Continue (FC)**.

Le directeur de l'ENFIP revient sur la e-formation et explique que c'est **plutôt un cheminement sur une mixité des différents outils**. Il est conscient qu'il a un souci quant aux inscriptions et la réalité. De plus, beaucoup de collègues ne s'identifient pas comme étant en formation sous SIRHIUS.

F.O.-DGFIP s'inquiète de l'avenir même de la FC entre modules en Autonomie et E-formations.

La cheffe du bureau Recrutement, Formation et Développement des Compétences très agressive a rétorqué que **SEM@FOR a pour vocation de remplacer le logiciel FLORE** qui faisait l'objet d'un contrat avec une société privée qui coûtait cher et qui ne permettait plus de modification.

Elle demande aux organisations syndicales d'**arrêter de critiquer SEM@FOR de façon systématique et complète**. Elle admet cependant que le **moteur de recherche est perfectible** et que les **modules statistiques** ne sont **pas complètement livrés**. Bref tout ne va pas bien !

F.O.-DGFIP précise que SEM@FOR a facilité le **désistement d'une formation** par l'agent **sans en informer le Responsable de La formation (RLF) ou le Chef de Service** car l'agent est placé au cœur du dispositif.

Par exemple, si les RLF inscrivent via les parcours de formation des LEP/LA via l'application SEM@FOR, rien ne confirmera leur réelle participation.

Pour **F.O.-DGFIP** SEM@FOR est un application qui **induit des changements pour les gestionnaires de stages dans le cadre de l'organisation de leur travail mais aussi pour les agents et les chefs de service**.

La cheffe du bureau Recrutement, Formation et Développement des Compétences répond que SEM@FOR n'est pas le seul responsable des désistements mais que ça relève aussi d'un **changement d'attitude des agents**.

BILAN DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) 2023

90 % du CPF est utilisé dans le cadre de préparations aux concours. Constat est fait qu'il est difficile de mobiliser le CPF hors préparations concours.

F.O.-DGFIP interpelle la DG quant au fait que la fiche bilan 2023 sous entend que les **formations assurées par des prestataires privées sont toutes prises en charge financièrement** par les directions locales, or la **réalité est tout autre sur le terrain**.

F.O.-DGFIP a également déploré que **l'utilisation du CPF soit refusée en cas de jours sur le CET** en dépit des précisions du décret de 2017.

La cheffe du bureau Recrutement, Formation et Développement des Compétences répond que **peu d'agents utilisent leur CPF** sans doute à relier au fait qu'il faille mobiliser le CET auparavant.

Concernant l'utilisation du **CPF** pour **passer son permis de conduire**, elle va **voir s'il est possible d'assouplir son utilisation** par contre se posera la question du financement par les directions locales.

Elle précise par ailleurs que **l'utilisation du CPF est possible** dans le cadre de la préparation de la **sélection IDiV**.

Elle ajoute que les **priorités de la DGFIP en matière de CPF sont les concours internes**.

GÉNÉRALISATION DU PROCESSUS DE NUMÉRISATION ET DE CORRECTION DÉMATÉRIALISÉE DES COPIES DE CONCOURS

Ce processus a consisté à **scanner les copies** à l'issue des épreuves et à les **transmettre aux correcteurs sous format dématérialisé**. Les **deux expérimentations** ont montré que ces travaux de scannage étaient simples et rapides à réaliser.

Cette nouvelle organisation a permis de :

- **réduire le risque de perte** de copies lié à leur transport et à leur manipulation
- **diminuer les déplacements** des correcteurs, dans une optique d'éco-responsabilité
- de bénéficier aux candidats sous la forme d'une **réduction des délais de publication** des résultats d'admissibilité, réduisant ainsi l'attente et le stress lié aux résultats de concours.

La généralisation de la numérisation des copies a eu pour conséquence la **suppression de la plus grande part des tâches matérielles réalisées par le Centre des Concours de Lille (CCL)**.

Toutes les opérations relatives à la gestion des copies (suivi, archivage) étant désormais assurées par la Division des concours à Noisy-le-Grand, occasionnant la **fermeture du CCL de Lille au 1^{er} septembre 2024**.

F.O.-DGFIP s'interroge sur **l'avenir des 10 agents du CCL** concernés et les conséquences en matière de rémunérations.

Le directeur de l'ENFIP répond qu'**aucun agent n'a souhaité suivre la mission**. Ils ont ou vont regagner des services locaux et bénéficieront de l'accompagnement individuel dans l'ensemble des garanties avec le maintien de rémunération dans la durée pluriannuelle connue.

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'HYBRIDATION EN FORMATION INITIALE (PROJET ARIANE)

Pour rappel, afin de moderniser les méthodes pédagogiques de l'ENFIP et permettre d'accueillir un volume croissant de stagiaires en formation initiale, **l'organisation des cycles de formation initiale** a été progressivement **modifiée**.

C'est une **formule hybride** qui a été retenue, selon un rythme hebdomadaire dit **4+1**, à savoir 4 jours en formation présentielle dans les salles de cours et un jour en mode distanciel accompagné.

F.O.-DGFIP évoque un retour positif des stagiaires mais restant perfectible car le dispositif n'est **pas appliqué de manière uniforme dans les établissements**.

Les stagiaires ont **l'impression d'être « gavé » de notions et d'informations**, sans avoir le temps de les digérer et d'être noyé par des notions peu importantes alors que le cœur du métier est quant à lui survolé.

Pour le directeur, l'ENFIP a répondu présente pour accueillir le nombre croissant de stagiaires en réponse à la demande du DG Jérôme Fournel.

Le **projet « Ariane » n'est pas de paralléliser les formations en présentiel et en distanciel mais de les hybrider**, ce qui n'a pas pu réellement se faire dans l'urgence de la volumétrie conséquente de stagiaires attendue.

Il est conscient que les **blocs fonctionnels** sont **plus compliqués à mettre en place** dans leur diversité que la formation socle.

Le **processus sera ajusté** puis précisé jusqu' en 2025-2026. Il **prend acte des problèmes techniques** mais a besoin de déterminer leur origine notamment si le lieu de connexion est responsable.

De plus, le projet « Ariane » occasionne une **charge de travail supplémentaire pour le corps enseignant**.

Le « projet » **Ariane qui ne ressemble déjà plus vraiment à un projet** est bien lancé sur orbite !

RÉFLEXION SUR LA RÉNOVATION DES ÉPREUVES DE CONCOURS EXTERNES A ET B

F.O.-DGFIP s'interroge sur l'intérêt de cette fiche et se demande si elle ouvre la porte à un brainstorming collectif.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est **inacceptable que la DG envisage une rénovation des épreuves de concours sans aucune consultation** des organisations syndicales.

La démarche s'inscrit sans doute dans l'attractivité mais **F.O.-DGFIP** ne peut accepter que le **problème d'attractivité soit lié à la seule rénovation des concours** en occultant les problèmes de rémunération.

Le directeur de l'ENFIP explique que l'évocation de ce sujet n'est **qu'une ébauche pour dire pour la première fois depuis 14 ans qu'on évoque la réorganisation de nos concours**.

Il précise que c'est un **travail entre le SRH et l'ENFIP** qui est engagé depuis ces derniers mois et **uniquement sur les concours externes A et B généralistes**.

Son souhait est de revoir la diversité des domaines attendus, de rénover les épreuves et d'en simplifier l'organisation pour certaines d'entre elles afin d'**alléger ce qui n'est pas nécessaire** (notamment le QCM de pré admissibilité).

Une réflexion s'engage également sur la **part de l'écrit et de l'oral** en lui donnant plus d'importance dans le jeu des coefficients.

Il souhaite une feuille de route stabilisée de façon à ce que les concours millésime 2026 (épreuves écrites automne 2025) puissent être organisées et entraîner les IPAG, les SEPAG ainsi que les classes Prepas Talent.

Selon lui, le **processus est lancé mais rien n'est arrêté**.

F.O.-DGFIP a demandé à ce que ce sujet fasse l'objet d'une véritable concertation dans les instances existantes.

De plus, le **calendrier avancé semble présomptueux** au motif qu'il est **nécessaire également de refondre toutes les préparations** aux concours s'y rapportant.

Le directeur nous tient informé d'un **éventuel GT dédié** à la rénovation des concours.

Concernant les concours de manière générale, la cheffe de bureau Recrutement, Formation et Développement des Compétences précise que **l'examen du respect des conditions à concourir ne peut être fait en amont** en raison de la **volumétrie** trop importante.

Concernant l'**examen professionnel de B en A**, elle nous informe qu'une **réforme des textes est nécessaire** afin de **permettre aux contrôleurs 1^{ère} classe de pouvoir le passer**, en attendant elle maintient la mesure transitoire pour cette année.

Pour F.O.-DGFIP, la formation initiale doit intégrer toutes les missions exercées au sein de la DGFIP, favoriser leur exercice par tous les agents et être dispensée dans les établissements de l'ENFIP par des personnels de la DGFIP.

Quel que soit le site où se déroule la formation, F.O.-DGFIP exige que l'administration prenne à sa charge l'hébergement des stagiaires. De plus il revendique le remboursement intégral des frais engagés. Les besoins sociaux et familiaux des agents doivent être pris en compte.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement au concours national comme seule et unique voie d'accès à la Fonction Publique sans aucune limitation ni restriction.



C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !